

Conditions contractuelles actuelles pour les services de relevé

1. Objet du contrat

Le présent contrat est un contrat de services de relevé au sens d'un «mandat» (art. 394 et suivants du CO) du client à Techem (Suisse) SA pour le relevé des instruments de mesure spécifiés dans le contrat. Les services fournis sont conformes aux conditions énumérées ci-dessous. L'obligation d'exécution ne commence qu'une fois que les conditions nécessaires (métrologiques notamment) sont réunies. Une date de référence annuelle est définie pour les relevés. Les relevés s'effectuent après la date de référence convenue. Les relevés se réfèrent aux instruments de mesure et aux biens immobiliers connus au moment de la soumission de l'offre. Tout changement concernant l'installation (CVCS) et l'utilisation du bien foncier ou de parties du bien foncier doit être signalé immédiatement à Techem.

2. Services fournis

Sont inclus dans les services: la planification, l'échéancement, la notification ainsi que la réalisation des relevés annuels de tous les instruments de mesure couverts par le contrat. Si les relevés ne peuvent pas être réalisés ou si l'aide au relevé n'est pas renvoyée à Techem (Suisse) SA dans les 14 jours, le relevé du compteur ne peut pas être recensé. Les données relevées sont envoyées au client sous forme papier ou électronique, au choix de ce dernier.

3. Services non contractuels

Le présent contrat ne couvre généralement pas l'entretien et le contrôle du fonctionnement des instruments de mesure. Techem (Suisse) SA décline toute responsabilité en cas de non-transmission ou de transmission erronée des relevés suite à une intervention extérieure. Les compteurs sont attribués selon les protocoles de mise en service existants. Les logements sont attribués sur la base des directives de Techem. Les relevés intermédiaires réalisés lors d'un changement de locataire ne sont effectués que sur demande du client et sont facturés séparément.

4. Obligations du client

Le client doit veiller à ce que Techem (Suisse) SA puisse accéder librement aux points de mesure, et ce, même lorsqu'un accès à un logement est nécessaire. Toute incohérence doit être signalée à Techem (Suisse) SA dans un délai d'un mois. Par ailleurs, le client doit signaler toute modification apportée au matériel de mesure ayant une influence sur les relevés. Si Techem est responsable d'une éventuelle erreur, un nouveau relevé est effectué ou envoyé gratuitement.

5. Responsabilité

Techem ne saurait être tenue responsable de l'état des instruments livrés au client. Techem exclut explicitement les éventuels frais subséquents et les dommages et intérêts résultant de relevés contestés.

6. Tarifs des relevés

Les prix reposent sur les tarifs de Techem (Suisse) SA en vigueur au moment de la conclusion du contrat. Nous nous réservons le droit de procéder à un ajustement annuel en fonction de l'indice des prix à la consommation. La facturation est annuelle et payable dans les 30 jours net sans aucune déduction. La compensation, la cession ou la rétention de paiements au titre de contre-prétentions ne sont pas autorisées.

7. Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à la date de prise d'effet du contrat pour une durée de trois ans non résiliable par les parties. Si le contrat n'est pas résilié ou remplacé par un nouveau contrat trois mois avant la fin de la date de référence fixée, il sera reconduit tacitement pour une nouvelle période d'un an. Dès que la résiliation entre en vigueur, le bien foncier ne pourra plus être consulté en ligne sur le portail client.

8. Succession juridique

Si l'objet du contrat change d'administration, le nouvel administrateur (en tant qu'ayant cause) reprendra les droits et obligations du client précédent, à moins que le contrat ne soit résilié dans les 30 jours suivant le changement d'administration. Le contractant doit en informer l'ayant cause.

9. Tribunal compétent

Le présent contrat de service de relevé est soumis au droit suisse. Le tribunal compétent est celui de Zurich pour les deux parties.

10. Protection des données

L'entreprise Techem traite les données personnelles qu'elle obtient dans le cadre des relations commerciales avec ses clients, partenaires ou fournisseurs. Notre site Internet <https://www.techem.com/ch/fr/protection> dans sa version en vigueur donne un aperçu du traitement des données personnelles qu'effectue Techem.

11. Validité

Le présent contrat entre en vigueur dès sa signature et son renvoi.